

Délibération n° 2019-06-24

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Objet

Autorisation de
 procéder à la cession
 d'une partie du bien
 cadastré AB 838 à
 Ardes-sur-Couze

Rapporteur

CHASSANY Georges

Date de convocation

05/12/2019

**Date d'affichage du
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125
 Présents : 86
 Votants : 91
 Pour : 91
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETELH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La collectivité souhaite procéder à l'aliénation de la « Maison de Pays » d'Ardes-sur-Couze située 68 Grande rue à Ardes-sur-Couze. Par délibération précédente, le Conseil communautaire a constaté la désaffectation du bien et prononcé le déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé de la Communauté d'agglomération.

Ce bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée de 68 m² environ exploitable et deux niveaux supérieurs. Ce bien est imbriqué dans un autre immeuble attenant. L'attestation de propriété du SIVOM auquel s'est substituée la Communauté de communes Ardes Communauté, décrivant le bien à céder, est jointe en annexe. La Direction Immobilière de l'État a estimé la valeur vénale de ce bien à 36 000,00 €, avec une marge de négociation de 10 %. L'avis est ci-annexé.

Monsieur Zellal, originaire de Grasse, porteur de projet pour un commerce de parfumerie avec éventuelle fabrication, a visité le local et après négociation, accepte de l'acquérir pour un montant de 32 400,00 €, soit au prix correspondant à l'avis estimatif de la DIE, avec la marge de négociation de moins 10 %.

La commission Économie et Industrie du 24 octobre 2019 a donné un avis favorable à cette vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2241-1, L. 1311-9 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis du service des domaines en date du 24 mai 2017 estimant la valeur vénale de la section AB n° 838, sise 68 grande rue à Ardes-sur-Couze, à 36 000 € avec une marge de négociation de plus ou moins 10 % ;

VU l'avis du service des domaines en date du 04 septembre 2019 sur la demande de renouvellement de l'évaluation du bien cadastré AB 838 situé 68 grande rue à Ardes-sur-Couze ;

VU la délibération n° 2019-06-23 en date du 12 décembre 2019 portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public de la Maison de Pays d'Ardes-sur-Couze ;

VU l'avis favorable de la commission Économie et Industrie en date du 24 octobre 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- **d'autoriser la cession du bien cadastré section AB numéro 838, sis 68 Grande rue à Ardes-sur-Couze, pour un montant de 32 400,00 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat joint en annexe, à Monsieur Zella ;**
- **de désigner l'étude de Maître MANGON, notaire à Ardes-sur-Couze, pour rédiger les actes, étant entendu que tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser cette cession et à signer tout acte et document se rapportant à ce dossier et nécessaire à la cession définitive dudit bien.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 17 / 12 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 17 / 12 / 2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL_2019_06_24-DE